

Paris, le 16 octobre 2015

Faire prospérer les PME

Le tissu productif français compte moins de grandes PME et d'entreprises de taille intermédiaire que ses principaux voisins, un handicap potentiel dans la concurrence internationale. Cette situation révèle des obstacles au développement des jeunes PME à fort potentiel de croissance et des barrières aux réallocations de facteurs de production (capital et travail). Dans cette nouvelle *Note* collective du CAE, les membres formulent huit recommandations pour lever les freins à la croissance des entreprises en France.

Le manque d'entreprises de taille intermédiaire et de « grandes PME » est régulièrement pointé du doigt comme un handicap majeur du tissu productif français dans la concurrence internationale, notamment en comparaison avec le *Mittelstand* allemand. Seulement 0,2 % des entreprises françaises ont 250 employés ou plus, contre 0,5 % en Allemagne. Même au sein des seules petites et moyennes entreprises (PME), les entreprises sont de plus petite taille en France par rapport à nos voisins : la France compte une plus grande proportion de très petites entreprises (TPE) et une plus faible proportion de grandes PME que le Royaume-Uni et l'Allemagne. Ce phénomène est préoccupant car les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises sont en moyenne plus productives, exportent davantage et versent des salaires plus élevés que les plus petites.

Toutes les PME n'ont pas vocation à grandir, de même qu'elles ne sont pas toutes destinées à survivre du fait d'une rentabilité insuffisante. Ces deux phénomènes sont universels. Ce qui est particulier à la France, c'est la difficulté d'entreprises jeunes et innovantes à grandir et à concurrencer des entreprises plus anciennes, à les pousser à innover elles aussi ou à disparaître du marché. Or ce phénomène est la clé de la croissance de la productivité à l'échelle d'un pays : il ne faut pas attendre que toutes les entreprises fassent des gains de productivité ; la recherche a montré que la productivité d'un pays augmente principalement par un effet de réallocation des facteurs de production (capital et travail) au profit des entreprises les plus productives. Plusieurs études montrent également qu'en termes dynamiques, ce sont moins les petites et moyennes entreprises que les jeunes entreprises qui créent des emplois. Dès lors, les objectifs de productivité et d'emploi sont alignés : c'est en aidant les jeunes PME à grandir (ou, plus modestement, en éliminant les obstacles à leur croissance) que l'on créera richesse et emploi ; non en protégeant les entreprises en place pour éviter qu'elles ne disparaissent sous l'effet des nouvelles concurrences.

Pour identifier la nature des freins à la croissance des entreprises françaises, on examine les conditions institutionnelles, réglementaires, fiscales et financières dans lesquelles les PME évoluent en France. Plusieurs pistes sont explorées dans cette *Note* pour améliorer la réallocation

des facteurs de production en faveur des PME les plus dynamiques et réduire les difficultés auxquelles elles sont confrontées lorsqu'elles se trouvent en concurrence avec les grandes entreprises. Dans tous les cas, il est préférable d'éviter de calibrer des dispositifs d'aide selon un critère de taille d'entreprise. Ces derniers risquent de créer des effets de seuils et de freiner *in fine* leur croissance. L'âge de l'entreprise peut être, en revanche, un critère pertinent : ce sont les jeunes entreprises qui sont plus productives et plus créatrices d'emplois.

Huit recommandations pour créer un environnement plus favorable à la croissance des PME

Recommandation 1. Accorder définitivement une période de trois ans pour s'adapter à toutes les obligations supplémentaires liées au franchissement de seuil. Ne pas créer de dispositifs d'aide ciblés sur la taille des entreprises. Cibler l'âge plutôt que la taille.

Recommandation 2. Rendre la cause économique du licenciement plus objective et vérifiable sans faire appel à un jugement sur la performance de l'entreprise.

Recommandation 3. Limiter les extensions des accords de branches. Favoriser les clauses dérogatoires dans les conventions étendues.

Recommandation 4. Assurer la neutralité du régime d'imposition des plus-values de cession de parts sociales afin de ne plus défavoriser les cessions par des dirigeants d'entreprise actifs à des repreneurs hors de leur cercle familial.

Recommandation 5. Renforcer l'application de la loi pour l'application des délais de paiement et des pénalités de retard. Inciter au développement de l'affacturage inversé afin d'assurer les PME contre le risque de délais excessifs de leurs grands donneurs d'ordres.

Recommandation 6. Limiter l'importance des taxes à la production, en supprimant notamment ceux à faible rendement. Lutter contre les distorsions liées à l'optimisation fiscale des entreprises multinationales.

Recommandation 7. Poursuivre le travail de simplification. Stopper l'inflation normative par l'application d'une clause d'extinction ou du principe « une suppression pour une création ».

Recommandation 8. Ne pas mettre en place de dispositifs spécifiques visant à favoriser les PME pour l'accès à la commande publique mais poursuivre les efforts de transparence et de simplification des procédures pour faciliter leurs candidatures.

Retrouvez les *Notes du CAE* sur www.cae-eco.fr

À propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les Notes du CAE sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni bien entendu le Premier ministre.

Contact Presse
Christine CARL

01 42 75 77 47

Suivez [@CAEinfo](https://twitter.com/CAEinfo) sur Twitter



christine.carl@pm.gouv.fr

Courriel itinérant : christine.carl@cae-eco.fr